

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE



DEPARTEMENT DE LA CORREZE



SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
EXERCICE 2023**

SOMMAIRE

I	PRÉAMBULE.....	4
II	CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....	5
II.1	PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE	5
II.2	CONTRAT.....	6
II.3	PRESTATIONS DU CONCESSIONNAIRE.....	8
II.4	LES OUVRAGES	9
II.5	LE RÉSEAU.....	11
II.5.1	<i>Linéaire.....</i>	11
II.5.2	<i>Branchements.....</i>	11
II.5.3	<i>Compteurs.....</i>	12
II.5.4	<i>Recherche de fuites.....</i>	12
II.6	QUALITÉ DE L'EAU	13
II.7	ABONNÉS ET VOLUMES	13
II.7.1	<i>Abonnés et nombre d'habitants desservis.....</i>	13
II.7.2	<i>Bilan hydraulique du service.....</i>	14
II.7.3	<i>Volumes mis en distribution et volumes consommés autorisés.....</i>	15
II.7.4	<i>Focus sur les volumes non comptabilisés</i>	15
III	PERFORMANCE DU SERVICE	17
III.1	PERFORMANCE DU RÉSEAU	17
III.1.1	<i>Rendement.....</i>	17
III.1.2	<i>Indice linéaire de consommation (ILC).....</i>	17
III.1.3	<i>Indice linéaire de perte (ILP).....</i>	18
III.1.4	<i>Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC).....</i>	19
III.1.5	<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale</i>	19
III.1.6	<i>Renouvellement du réseau.....</i>	21
III.1.7	<i>Propositions d'amélioration.....</i>	21
III.2	AUTRES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE	25
III.2.1	<i>Indicateurs de performance</i>	25
III.2.2	<i>Indicateurs descriptifs.....</i>	26
III.2.3	<i>Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSP.....</i>	26
IV	TARIFICATION DU SERVICE	28

IV.1	FACTURE TYPE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M ³	28
IV.2	EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU	29
V	COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT D'EXPLOITATION.....	30
VI	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	32
VI.1	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGÉS PAR LA COLLECTIVITÉ PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGÉTAIRE	32
VI.2	ÉTAT DE LA DETTE.....	32
VI.3	AMORTISSEMENTS RÉALISÉS PAR LA COLLECTIVITÉ	33
VI.4	SURTAXE SYNDICALE.....	33
VI.5	PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	34
VI.6	PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	34
VI.7	DESCRIPTIFS ET MONTANT FINANCIERS DES OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 1115-1-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	34
VI.8	MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCE OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ	35
VII	SYNTHESE DES DONNEES NECESSAIRES A LA SAISIE SISPEA.....	36
VIII	ANNEXE : REDEVANCES AGENCE DE L'EAU	37

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

I PRÉAMBULE

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

Pour rappel, le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT.

Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, et par le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

II CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

II.1 Présentation du périmètre

Créé par arrêté préfectoral du 6 décembre 2016, le syndicat mixte BELLOVIC est issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Région de Beaulieu, du Syndicat des Eaux Roche de Vic, et du Syndicat BBM Eau. Il détient les compétences Eau potable (compétence obligatoire), Assainissement collectif et Voirie rurale et communale (compétences à la carte).

Les communes adhérentes au syndicat mixte BELLOVIC sont détaillées ci-dessous. La population indiquée est issue du site INSEE de la population 2021 :

Commune	2020	2021
Albignac	231	691
Albussac	740	735
Altillac	829	826
Astaillac	213	210
Aubazines	873	873
Bassignac le Bas	85	83
Beaulieu-sur-Dordogne	1290	1 300
Beynat	1250	1 247
Bilhac	253	249
Branceilles	278	277
Chauffour-sur-Vell	414	414
Chenailler-Mascheix	211	212
Collonges-la-Rouge	483	479
Curemonte	208	212
La Chapelle-aux-Saints	273	266
Lagleygeolle	222	223
Lanteuil	479	487
Le Pescher	313	335
Ligneyrac	300	297
Liourdres	256	261
Lostanges	150	151
Marcillac-la-Croze	172	174
Meyssac	1261	1 262
Menoire	133	134
Neuville	205	204
Noailhac	379	352
Nonards	449	464
Palazinges	165	171
Puy-d'Arnac	291	292
Queyssac-les-Vignes	222	229

Commune	2020	2021
Saillac	201	205
Saint-Bazile-de-Meyssac	127	132
Saint-Julien-Maumont	151	162
Sioniac	218	227
Sérilhac	272	273
Tudeils	250	258
CA Bassin de Brive, pour Turenne	809	805
Végennes	179	176
Total	14 835	15 348

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

II.2 Contrat

Le service est exploité en délégation de service public (concession). Le délégataire est la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 12 ans. Le contrat arrivera donc à échéance le 31 décembre 2030.

Le contrat a fait l'objet d'un avenant en 2020, afin de modifier le calendrier et le montant des versements de la surtaxe syndicale.

Les différents engagements contractuels avec les délais d'exécution correspondants sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Article	Engagement	Echéance / Délai
1.9.2	Mise en place d'un accès sur CPO-Online à disposition de la Collectivité	Avant Juillet 2019
1.9.5	Tenue et mise à jour des documents d'exploitation et de maintenance	En permanence
1.9.7	Réponse aux demandes de DT, DICT, etc. dans un délai de 8 jours	En permanence
1.9.10	Recensement de l'ensemble des forages privés du périmètre	Avant Janvier 2020
2.2	Inventaire détaillé de la totalité des biens constituant le patrimoine du service délégué	Avant Juillet 2019
	Mise à jour et remise de l'inventaire à la Collectivité	Annuellement
2.8.7	Calage modèle hydraulique	Tous les 3 ans
	Mise à jour du modèle hydraulique (données patrimoniales, consommation ...)	Annuellement
2.9	Mise en place des biens suivants :	Sur la durée du contrat

Axe d'amélioration	Nature de l'investissement	Date de réalisation	Quantités	Prix unitaire	Montant total hors Frais Financiers	Frais Financiers	Total opérations
Rendement de réseau	Etude de Modélisation	1 an	1	10 000 €	10 000 €	1 986 €	11 986 €
Gestion patrimoniale	Etude de gestion patrimoniale	1 an	1	29 000 €	29 000 €	5 761 €	34 761 €
Rendement de réseau	20 débitmètres	1 an	20	3 750 €	75 000 €	14 899 €	89 899 €
Rendement de réseau	15 réducteurs de pression	1 an	15	2 600 €	39 000 €	7 747 €	46 747 €
Rendement de réseau	1 hydrostab	1 an	1	3 000 €	3 000 €	596 €	3 596 €
Qualité d'eau	5 postes de chloration sur réseau	2 ans	5	10 000 €	50 000 €	9 932 €	59 932 €
Usine	Pose MS Mètre sur centrifugeuse	1 an	1	7 000 €	7 000 €	1 391 €	8 391 €
Qualité d'eau	Etude CVM	4 ans	1	13 000 €	13 000 €	2 582 €	15 582 €
Qualité d'eau	5 purges automatiques	4 ans	5	1 800 €	9 000 €	1 788 €	10 788 €
Sécurité	3 Détecteurs anti-intrusion (sur réservoirs de Lescurotte + Gouttenegre + Moulin de Chauvac)	1 an	3	333 €	1 000 €	199 €	1 199 €
Rendement de réseau	10 branchements EAR	1 an	10	4 300 €	43 000 €	8 542 €	51 542 €
CUMUL :					279 000 €	55 422 €	334 422 €

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

Article	Engagement	Echéance / Délai																														
5.4	Abondement du fond de solidarité « Pass Eau » à hauteur de 5 000 € HT	Annuellement																														
6.5.3	Tenue des engagements de rendement ci-dessous :	Annuellement																														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>75%</td> <td>77%</td> <td>77%</td> <td>80%</td> <td>80%</td> <td>80%</td> <td>80%</td> <td>80%</td> <td>80%</td> <td>80%</td> </tr> <tr> <td>0,78</td> <td>0,70</td> <td>0,70</td> <td>0,60</td> <td>0,60</td> <td>0,60</td> <td>0,60</td> <td>0,60</td> <td>0,60</td> <td>0,60</td> </tr> </tbody> </table>		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	75%	77%	77%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	0,78	0,70	0,70	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60
	2019		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028																					
	75%		77%	77%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%																					
0,78	0,70	0,70	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60																							
Calcul des indicateurs de performance sur les sous-secteurs : C1 – Secteur Les Quatre Routes (desserte depuis le réservoir de Roche de Vic) C2 – Secteur Lescurotte (desserte depuis le réservoir de Lescurotte) C3 -Secteur La Brauge (desserte depuis le réservoir de La Brauge) C4 – Secteur Rive Gauche SIERB (distribution depuis le départ de l’usine de La Grèze vers la rive gauche du secteur SIERB) C5 : Secteur Station de Mémoire (desserte depuis la station de mémoire) C6 : Secteur Gouttenègre (desserte depuis le départ de l’usine de La Grèze sur le secteur de Gouttenègre)																																
6.7.2	Remplacement des compteurs dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Non conformes ou hors de fonctionnement, - Détériorés ; - Inadaptés aux besoins de l'abonné, - Agés de plus de 15 ans. 	Dès que nécessaire																														
6.7.3	Vérification et relevé des compteurs	Annuellement avec une tolérance de 7 jours dans l'intervalle de relevé pour chaque abonné																														
7.2.2	Renouvellement du matériels tournants, accessoires hydrauliques, équipements électromécaniques, électriques et électroniques pour un montant de 186 435 euros (dont 46 605 euros pour les compteurs) actualisé tous les ans.	Annuellement																														
	Compte-rendu des opérations de renouvellement sur l'année n-1																															
8.3	Reversement des redevances/surtaxes à la Collectivité	60 jours après la date contractuelle de facturation																														
8.3.2	Taux d'impayés = 1,5% maximum																															
8.5	Fourniture des tarifs révisés avec le détail du calcul de la formule de variation et le calcul du coefficient applicable au bordereau des prix.	30 jours avant chaque facturation																														
10.3	Reversement de la RODP	1 ^{er} juillet « n » pour l'exercice « n-1 »																														
11.1	Indicateurs techniques et financiers réglementaires	Avant le 31 mai suivant la clôture de l'exercice																														

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

Article	Engagement	Echéance / Délai
11.2	Rapport annuel du délégataire	Avant le 1 ^{er} mai
11.5	Rapport trimestriel faisant état des points significatifs.	Trimestriellement
12.2	Reversement des frais de contrôle : 1 % du montant HT des recettes d'exploitation	Annuellement
12.4	Participation au Comité exécutif	1 fois par an
	Participation au Comité d'exploitation	1 fois par trimestre
13.1	Dépôt d'une caution de 77 800 euros ou d'une garantie à première demande	Avant Février 2019

II.3 Prestations du concessionnaire

- Gestion du service : fonctionnement, surveillance et entretien des installations, application du règlement de service, astreinte ;
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations ;
- Entretien et maintenance des ouvrages :
 - o Génie civil et bâtiments ;
 - o Équipements électromécaniques, alimentation en énergie électrique, accessoires électriques ;
 - o Systèmes de télégestion, de télésurveillance, de mesure et informatique, accessoires électroniques ;
 - o Canalisations et ouvrages accessoires ;
 - o Branchements et compteurs ;
 - o Espaces verts.
- Renouvellement :
 - o Compteurs abonnés ;
 - o Installations de télégestion et logiciels associés ;
 - o Appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques, hydrauliques ;
 - o Espaces verts ;
 - o Branchements jusqu'au compteur.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
 Reçu en préfecture le 27/09/2024
 Publié le
 ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

II.4 Les ouvrages

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
 Reçu en préfecture le 27/09/2024
 Publié le
 ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

Les ouvrages situés sur le périmètre sont les suivants :

Ouvrages de captage
Rivière Dordogne

Ouvrages de production/traitement	Capacité (m³/h)
Station de la Grèze	550

Bâches de reprise et surpression	Capacité (m³)
Brançailles - Combenègre	10
Brivezac – Le Peuch	300
Nonards – Chloration	400
Eau traitée n° 2 de la grèze NONARDS	547
Eau traitée n° 1 de la grèze NONARDS	568
Bache de pompage Grèze NONARDS	500
Le battut - beaulieu	2
Bâche puychardy BRIVEZAC	1
Bâche Siriex - Neuville	1,5

Ouvrages de reprise, pompage ou de surpression	Débit de pompage (m³/h)
Albignac - Chantegril	5
Altillac – Moulin de Chauvac	14
Altillac – Les Escures	6
Beaulieu - Gouttenègre	50
Beaulieu – Le Battut	10
Brançailles	25
Brivezac – Le Peuch	180
Brivezac - Puychardy	3
Chenailler Mascheix - Laborie	17
Lagleygeolle	1,5
Lanteuil - Auriol	3,5
Neuville - Siriex	5
Noailhac - Brousse	10
Palazinges -- n°1	5
Sioniac – Puy Chaudron	5
Turenne - Linoire	3
Végennes – La Bombe	25

Ouvrages de stockage	Capacité (m³)
Albussac – BBMEAU	1250
Albussac – Roche de Vic n°1	150
Albussac – Roche de Vic n°2	300
Albussac – Roche de Vic n°3	1250
Albussac – Roche de Vic n°4	1250
Altillac – bache de reprise	300
Altillac – Bichirand	150
Altillac – Fontmerle	30
Altillac – Guille Beauvent	30
Altillac – La Bourelle	100
Altillac – La rivière Haute	20
Altillac – Les Escures	400
Altillac – Les Palides	20
Astaillac – Bélair	150
Aubazines – Pauliac	200
Aubazines – Bas Service	50
Aubazines – Haut Service	300
Aubazines - Vérgonzac	150
Aubazines - Villières n°1	150

Ouvrages de stockage	Capacité (m³)
Aubazines - Villières n°2	300
Beaulieu - Coursac	150
Beaulieu – Gouttenègre n°1	300
Beaulieu – Gouttenègre n°2	150
Beaulieu – Les Estruels	150
Beaulieu – Tour Colomb n°1	75
Beaulieu – Tour Colomb n°2	75
Beynat - Bourg	300
Beynat – Espagnagol	150
Beynat – Le perrier	200
Beynat – Le Planchat	200
Bilhac – Chantegril	150
Bilhac - Tartacède	150
Branceilles	200
Brivezac - Bourg	150
Chauffour sur Vell - Coquart	150
Chenailers – Laborie	150
Collonges La Rouge - Le	200

Ouvrages de stockage	Capacité (m³)
Collonges La Rouge – Bourg	200
Curemonte – La Berche	300
Curemonte - Bourg	200
Lagleygeolle - Bourg	150
Lagleygeolle - Brauge	300
Lanteuil - Bourg	150
Noailhac – La Bitarelle	300
Le Pescher	200
Le Pescher - Lespinassou	50
Ligneyrac – Le Pommier	300
Ligneyrac - Bourg	150
Liourdes – Beffare	150
Liourdres – Le Claux	150
Lostanges - Bourg	50
Lostanges - Andougat	300
Marcillac La Croze	150
Mémoire – Le Préhaut	150
Meysac - Pierretailade	500
Meysac – Le Chauze	150

Ouvrages de stockage	Capacité (m³)
Palazinges – le Peuch - n°1	200
Palazinges – Puy Redon	300
Puy d'Arnac – Le Roussel	150
Curemonte - Puy Del Treil	150
Queyssac les Vignes – Durand	150
Queyssac les Vignes – Le Pilou	150
Saillac – Puy de Vézy	200
Saillac – n°1	50
Saillac – n°2	100
Saint Julien Maumont	100
Sérilhac	150
Sérilhac – Lescurotte	500
Sérilhac – Rouchamp	300
Sioniac – Cantemerle	300
Sioniac – Puy Chaudron	500
Tudeils – Le Verdier	150
Turenne - Linoire	200
Végennes – Cruat	150

Au total, BELLOVIC dispose d'une prise d'eau en rivière Dordogne, d'une station de production, de 17 ouvrages de reprise/surpression et de 90 ouvrages de stockage, d'une capacité globale de 20 662 m³.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

II.5 Le réseau

II.5.1 Linéaire

Le linéaire de distribution est de 1 055,949 km.

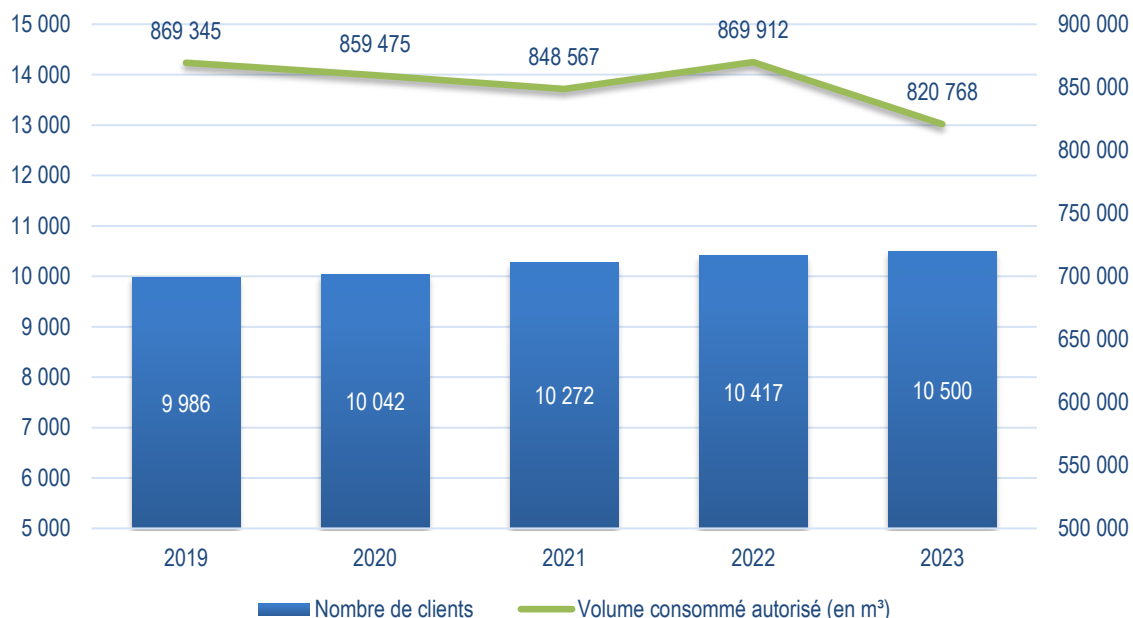
Entre 2022 et 2023, le linéaire de distribution a augmenté de 0,53% soit 5 608 ml alors que le détail présenté dans le RAD fait état de 1 143 ml linéaire d'extension sur l'année 2023.

Réseau	2020	2021	2022	2023	Evolution
Longueur totale du réseau (ml)	1 047 501	1 048 863	1 050 341	1 055 949	0,53%

II.5.2 Branchements

Le nombre de branchements est de 10 500, soit une augmentation de 0,80% par rapport à 2022, soit 83 branchements supplémentaires.

Branchements	2020	2021	2022	2023	Evolution
Nombre total de branchements	10 301	10 388	10 417	10 500	0,80%



Le RAD ne présente pas le nombre de branchements créés en 2023. Le délégataire est questionné à ce sujet.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
 Reçu en préfecture le 27/09/2024
 Publié le
 ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

II.5.3 Compteurs

Le nombre de compteurs est de 10 511 en 2023, dont 391 compteurs renouvelés durant l'exercice.

Compteurs	2020	2021	2022	2023	Evolution
Nombre total de compteurs	10 312	10 401	10 428	10511	0,26 %
Nombre total de compteurs remplacés	1 475	487	193	391	-60,37%
Taux de compteurs remplacés	14,30%	4,7%	1,85%	3,71%	

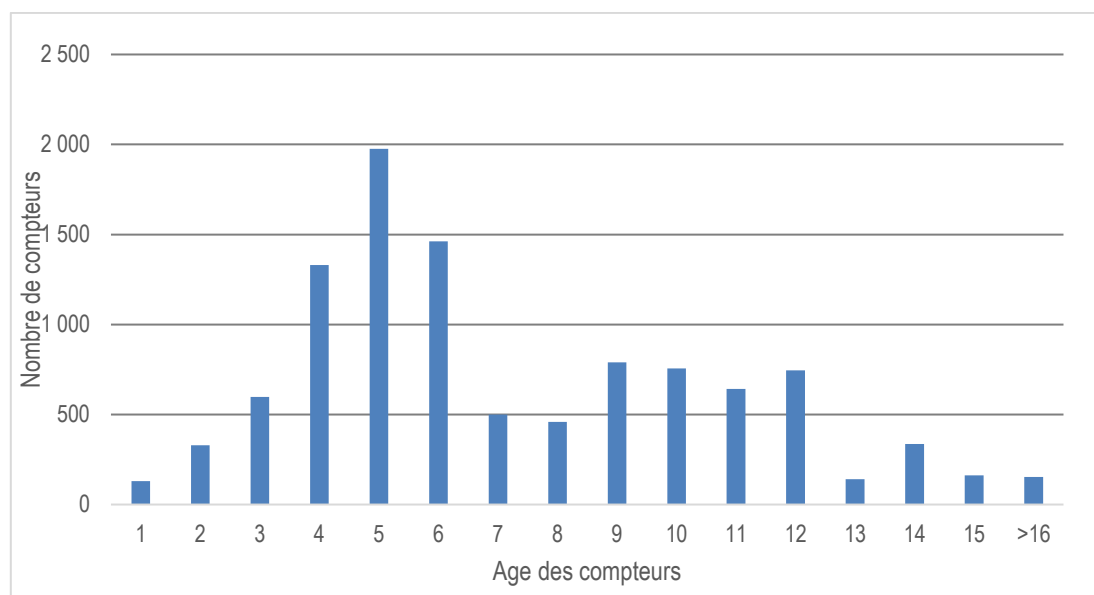


Figure 1 : Parc compteurs au 31/12/2022

153 compteurs sont âgés de plus de 15 ans, soit 1,46 % du parc compteurs.

II.5.4 Recherche de fuites

En 2023, 110 fuites sur canalisations et 43 sur branchements ont été identifiées, soit 7% de moins qu'en 2022.

Fuites	2020	2021	2022	2023	Evolution
Linéaire total de recherche de fuites (en km)	184,275	205,985			
Nombre total de fuites sur canalisations	104	69	124	110	-11,29%
Nombre total de fuites sur branchement	47	47	40	43	7,50%
% de recherche de fuite	17,6%	19,6%			

Le RAD 2023 ne permet pas de déterminer le linéaire total de recherche de fuite. Le délégataire est questionné à ce sujet.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
 Reçu en préfecture le 27/09/2024
 Publié le
 ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

II.6 Qualité de l'eau

Le taux de conformité de l'eau distribuée pour la microbiologie est de 97% en 2023.

Le taux de conformité physico-chimique est de 200% en 2023.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité	2020	2021	2022	2023
Nombre de prélèvement réalisés en vue d'analyses microbiologiques	29	25	50	44
Nombre de prélèvements correspondant conformes	29	24	50	43
Taux de conformité des analyses pour la microbiologie	100%	96%	100%	97%
Nombre de prélèvement réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	29	27	50	44
Nombre de prélèvements correspondant conformes	29	27	49	44
Taux de conformité des analyses pour la physico-chimie	100%	100%	98,3 %	100%

La non-conformité microbiologique provient de la présence d'entérocoques dans le prélèvement du 10 octobre 2023 effectué au niveau du bourg de Bassignac-le-Bas. L'exploitant a procédé à une chloration choc et une purge sur le réseau concerné.

II.7 Abonnés et volumes

II.7.1 Abonnés et nombre d'habitants desservis

Le nombre d'abonnés est de 10 500 en 2023, soit une augmentation de 80 abonnés par rapport à 2022.

Abonnés	2020	2021	2022	2023	Evolution
Nombre total d'abonnés	10 042	10 272	10 417	10 500	0,80%
Nombre total d'habitants desservis	15 212	17 081	Non communiqué	15 124	
Consommation moyenne par abonné (en m³/an)	86	83	84	78	-6.4%

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
 Reçu en préfecture le 27/09/2024
 Publié le
 ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

II.7.2 Bilan hydraulique du service

Le tableau ci-dessous présente les volumes transitant dans le réseau depuis 2019 :

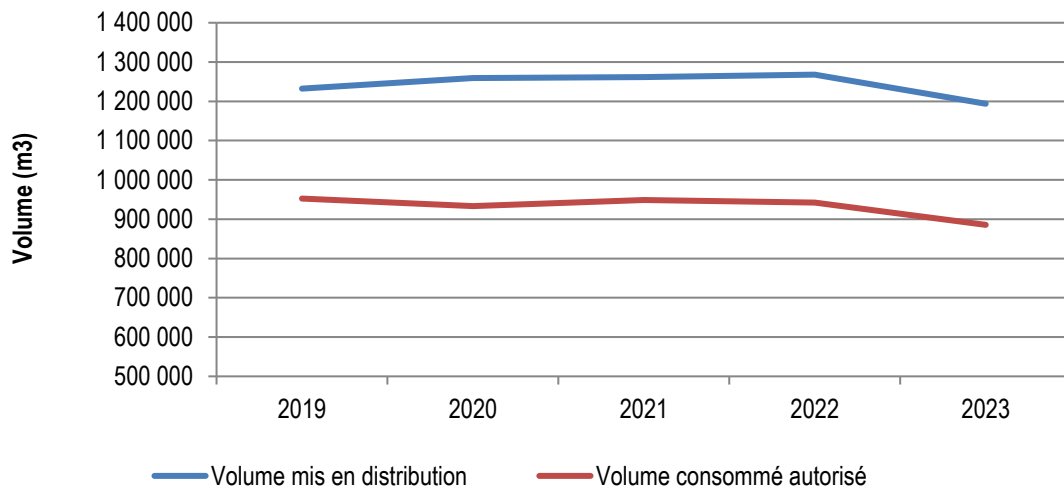
	2020	2021	2022	2023	Evol.
Volume mis en distribution (m³/an) :	1 259 478	1 261 364	1 267 919	1 193 777	0.7%
Volumes consommés autorisés (m³/an) :	933 592	948 459	941 872	885 563	-0.7%
Pertes en réseau (m³/an)	325 886	312 905	326 047	308 214	4.1%

	2020	2021	2022	2023	Evol.
Volume mis en distribution (m³/an) :	1 259 478	1 261 364	1 267 919	1 193 777	-5.8%
Volumes produits	1 266 328	1 265 403	1 273 759	1 202 093	-5,6%
Volumes importés	2 901	2 344	2 553	2 371	-6,7%
Volumes exportés	9 751	6 383	8 393	10 697	27,5%
Volumes consommés autorisés (m³/an) :	933 592	948 459	941 872	885 563	-6,0%
Volumes consommés comptés	859 475	848 567	869 912	820 768	-5,6%
Volume de service du réseau	63 717	84 631	58 560	51 695	-77,6%
Volumes consommés sans comptage	10 400	15 261	13 400	13 100	285,8%
Pertes en réseau (m³/an)	325 886	312 905	326 047	308 214	-5,5%

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
 Reçu en préfecture le 27/09/2024
 Publié le
 ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

II.7.3 Volumes mis en distribution et volumes consommés autorisés

L'évolution des volumes mis en distribution et consommés autorisés est la suivante :



Les pertes en réseau résultent de la différence entre les deux volumes représentés ci-dessus.

Les volumes mis en distribution sont à la baisse entre 2022 et 2023. Les volumes de pertes ont diminué de 5,5 % en 2023.

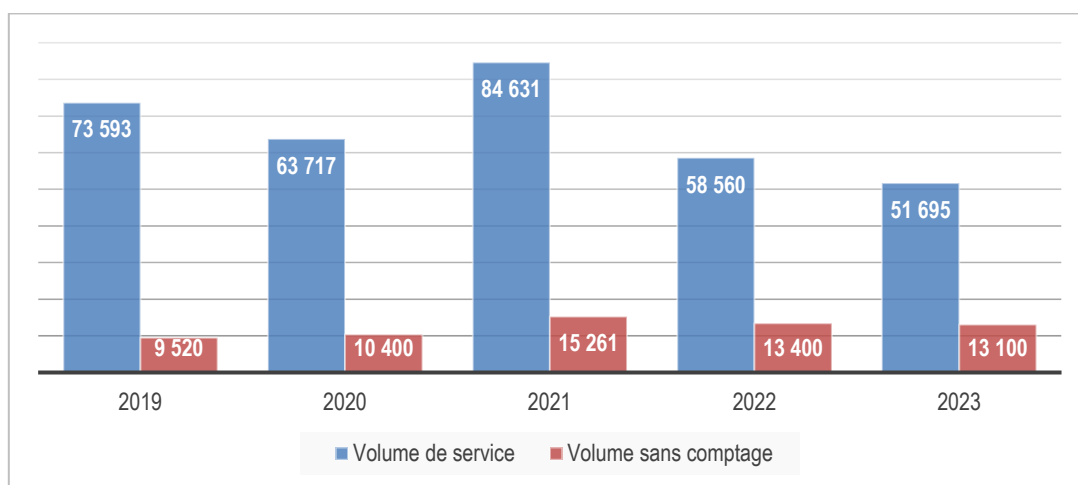
II.7.4 Focus sur les volumes non comptabilisés

Le calcul du rendement tient compte des volumes de service du réseau et volumes consommés sans comptage, ces volumes étant par nature estimés.

L'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) donne les définitions et méthodes suivantes pour caractériser les volumes de service et volumes sans comptage :

	Origine	Méthode de calcul	Ordre de grandeur	Volume 2023
Volumes sans comptage	Essais de poteaux incendie	Nb d'essais x durée x 60 m³/h	7 à 10 m³/an/unité	3 000
	Manœuvres incendie	Nb d'ouvertures x durée x 60 m³/h		1 100
	Espaces verts sans compteurs	Nombre d'ouvertures des bornes X Durée X débit à estimer		2 000
	Fontaines sans compteurs	Nombre de fontaines par type X consommation à estimer pour chaque type		6 000
	Lavage de voirie	Nb de camions x Nb rotations de camion/jour x Nb de jours de travail Ou Nombre d'ouvertures X Durée X débit à estimer	2 m³ /Rotation/ Camion	1 000
	Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X volume d'un réservoir	2 à 5 m³ par jour et par unité	
Volumes de service	Nettoyage des réservoirs	Par défaut : Niveau bas + 10% du volume total utile du réservoir		10 820
	Désinfection après travaux	- 8 volumes de canalisation (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1		1 300+2 000

Origine	Méthode de calcul	Ordre de grandeur	Volume 2023
	pour la désinfection et 3 pour le rinçage après désinfection) - pour les branchements : nombre de branchements X 0,20 m3		
Purges et lavage de conduites	- Nb de purges X Durée X 2,5 m3/h - Purges hors gel : 0,3 m3/heure X Nb de jours ouverture X Nb d'antennes équipées - Lavage eau-air-eau : 5 volumes de canalisation		13 360
Surpresseurs et pissettes	Nombres de pompes X Débit à estimer ou nombre de pissettes X débit à estimer	90m3 /an/pompe	4 140
Analyseurs de chlore ou analyseurs en ligne	Nombre d'analyseurs X Débit à estimer	65 à 80 l/h, soit 570 à 700 m3/an/Analyseur	13 000 + 2 125
Autres	Volumes théoriquement non significatifs		4 950



Envoyé en préfecture le 27/09/2024
 Reçu en préfecture le 27/09/2024
 Publié le
 ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

III PERFORMANCE DU SERVICE

III.1 Performance du réseau

III.1.1 Rendement

Le rendement du réseau, qui est directement corrélé aux indices ci-dessus, et qui permet d'évaluer la proportion d'eau « perdue », soit les performances du réseau. Il correspond au rapport entre les volumes consommés autorisés et les volumes importés :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu en gros}}{\text{Volume produit} + \text{V acheté en gros}}$$

Avec :

$$\text{Volume consommé autorisé} = V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommé sans comptage} + V \text{ de service}$$

Indicateurs de performance réseau		2020	2021	2022	2023	Evolution
P104. 3	Rendement du réseau de distribution	74,32%	75,32%	74,45 %	74.41%	-0,1%
	Rendement minimal du contrat	77%	77%	80%	80%	
	Rendement Grenelle (%)	65,5%	65,5%	65,17%	61,16%	

Le rendement du réseau de distribution est de 74,41 %, soit en baisse par rapport à 2023.

Le rendement est inférieur au rendement minimal prévu au contrat (80% de rendement minimum). Des pénalités peuvent être appliquées.

Le rendement est supérieur au seuil du rendement fixé par la réglementation. Il n'est donc pas nécessaire de rédiger un plan d'action.

III.1.2 Indice linéaire de consommation (ILC)

L'indice linéaire de consommation (ILC) caractérise le profil de consommation d'un territoire. Il est défini comme suit :

$$\text{ILC} = \frac{V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommé sans comptage} + V \text{ de service} + V \text{ exporté}}{\text{linéaire du réseau (hors branchement)} * 365 \text{ j}}$$

Indicateurs de performance réseau		2020	2021	2022	2023	Evolution n/n-1
VP.224	Indice linéaire de consommation (m3/km/jour)	2,47	2,49	2,48	2,33	-6,10 %

Le tableau ci-dessous donne la classification des réseaux d'eau en fonction de la valeur de l'indice linéaire de consommation.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

ILC (m³/km/j)	<10	10<ILC<35	>35
Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain

On peut considérer que le réseau de BELLOVIC est **un réseau de type rural** car son indice linéaire de consommation (ILC) est inférieur à 10 m³/km/j.

III.1.3 Indice linéaire de perte (ILP)

L'indice linéaire de pertes (ILP), qui calcule la différence entre les volumes introduits dans le réseau et les volumes consommés autorisés, ramenée à 1 km de réseau et un jour. Il prend donc en compte les volumes comptabilisés mais non facturés et les volumes de service. Il témoigne ainsi plus fidèlement des pertes effectives sur le réseau :

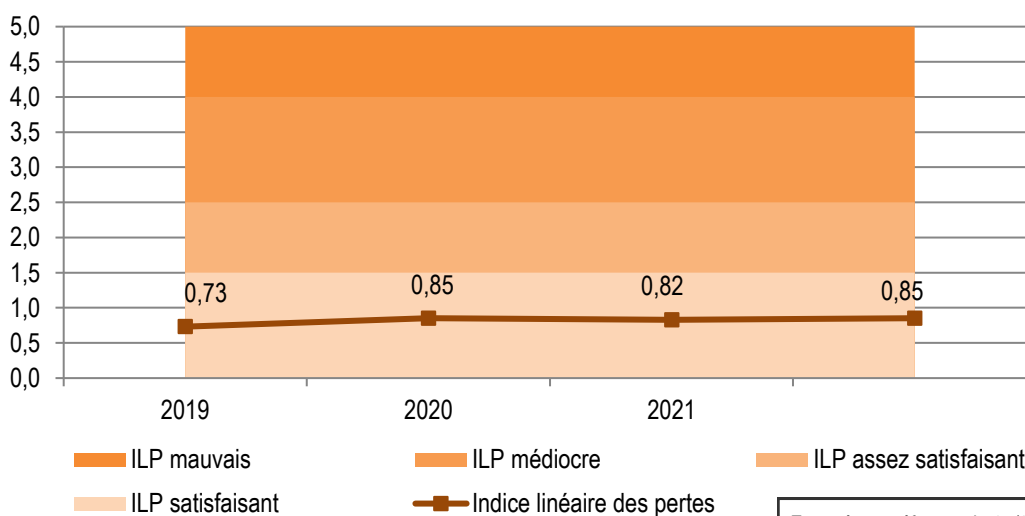
$$ILP = \frac{Vol. mis en distribution - Vol. consommé autorisé}{Linéaire de réseau (hors branchement) \times 365j}$$

On considère usuellement le classement suivant (classification des Agences de l'Eau) :

Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
ILP Satisfaisant	ILP < 1,5	ILP < 4	ILP < 9
ILP Assez Satisfaisant	1,5 < ILP < 2,5	4 < ILP < 6.5	9 < ILP < 13
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4.5	6,5 < ILP < 10	13 < ILP < 19
ILP Mauvais	4,5 < ILP	10 < ILP	19 < ILP

Indicateurs de performance réseau		2020	2021	2022	2023	Evol. n/n1
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/jour)	0,85	0,82	0,85	0,80	-5.9%
	Indice linéaire des pertes en réseau maximal fixé dans le contrat	0,70	0,70	0,60	0,60	

L'ILP de BELLOVIC est satisfaisant (0,80 m³/km/j).



Envoyé en préfecture le 27/09/2024
 Reçu en préfecture le 27/09/2024
 Publié le
 ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

Le délégataire s'est engagé contractuellement sur un indice linéaire de perte de 0,60 maximum pour l'exercice 2022. L'engagement n'est donc pas respecté.

III.1.4 Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites. Il lui est toujours supérieur.

$$ILVNC = \frac{\text{Vol. mis en distribution} - \text{Vol. comptabilisé}}{\text{Linéaire de réseau (hors branchement)} \times 365j}$$

Indicateurs de performance réseau		2020	2021	2022	2023
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour)	1,05	1,09	1,04	0,97

L'ILVNC est de 0,97m³/km/jour en 2023.

III.1.5 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

L'indicateur P103.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable permet de suivre le niveau de connaissance du patrimoine enterré et l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

La valeur de l'indicateur sur le territoire est la suivante :

Indicateur		2020	2021	2022	2023
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120)	110	110	110	110

Paramètre	Barème	Note
A – Plan du réseau de collecte : 15 points maximum		
Existence d'un plan du réseau de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B – Inventaire des réseaux : 30 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A = 15 points)		
Existence d'un inventaire des réseaux comportant des informations sur le matériau et le diamètre des conduites pour au moins 50 % du réseau	10	10
ET La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.	+1 à +5	5

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

Paramètre	Barème	Note
Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux		
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée	10	10
Lorsque les informations sur les dates ou les périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %.	+1 à +5	5
C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : 75 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A + B = 40 points minimum)		
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5

Notes sur le calcul de l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Dans la partie B : Inventaire des réseaux, la note concernant la date ou la période de pose des tronçons est calculée de la manière suivante : le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

Une valeur de 110/120 exprime une excellente connaissance du réseau. Pour améliorer son indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, il faudrait localiser les branchements dans le SIG.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

III.1.6 Renouvellement du réseau

L'indicateur P107.2– Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

Les données relatives au renouvellement du réseau sont les suivantes :

Indicateurs de performance réseau		2020	2021	2022	2023
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en %)	0,39%	0,38%	0,23%	0,34%

Le linéaire de réseau renouvelé n'est pas fourni dans le RAD, l'indicateur n'est pas vérifiable. Le délégataire est questionné à ce sujet.

III.1.7 Propositions d'amélioration

Dans le RAD 2023, SAUR propose des travaux listés ci-dessous :

➤ Réservoirs

L'ordre des priorités des urgences est décroissant (URGENT, 1 à de moins en moins urgent 2...3)

Installations	Propositions améliorations	Priorité
BEAULIEU Battut	Refaire étanchéité de la cuve 900L/h Installer une sonde de niveau bêche	URGENT
ALTILLAC Palides	Installation d'une chloration	URGENT
ALTILLAC LES ESCURES	Mise en sécurité de l'ouvrage et ses équipements	1
	Mise en place d'un dispositif anti intrusion	1
	Création d'un bypass entre l'alimentation et la distribution (antenne LA RAUFIE)	1
ENCOURSAC	Refaire l'étanchéité de la cuve	2
LOSTANGES ANDOUGAT	Installation d'une chloration	1
ALTILLAC BICHIRAN	Refaire l'étanchéité de la cuve	1
	Refaire le fond de cuve pour orienter la pente vers la vidange	3

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

Installations	Propositions améliorations	Priorité
	Pose de caillebotis au-dessus chambre de vannes	URGENT
CHENAILLER LABORIE	Installation d'une chloration	1
ALTILLAC LA BOURELLE	Renouvellement capot d'accès	URGENT
LE VERDIER	Mise en sécurité de l'ouvrage et ses équipements	1
NEUVEILLE SALGUERS	Renouvellement de la tuyauterie et pose d'un débitmètre	1
BRIVEZAC Bourg	Renouvellement de la tuyauterie et chemin d'accès à créer	1
NONARDS COMBEJANEL	Mise en sécurité de l'ouvrage et ses équipements	1
	Remettre en état le génie civils	3
TUDEILS LE VERDIER	Renouvellement de la tuyauterie	1
MEYSSAC Pierretailade	Mise en sécurité de l'ouvrage en installant une crinoline sur l'échelle et en mettant aux normes les garde-corps	1
AUBAZINE PAULIAT	Renouvellement de la tuyauterie	2
LE PESCHER Bourg	Renouvellement de la tuyauterie + étanchéité de la cuve	1
PALAZINGES Bourg	Renouvellement de la tuyauterie + sonde de niveau	URGENT
BEYNAT Espagnagol	Renouvellement de la tuyauterie	1
COLLONGES LA ROUGE la Martré	Reprise de l'étanchéité de la cuve	URGENT
SIONAC PUY CHAUDRON	Création d'un bypass extérieur et asservissement avec GOUTTENEGRE	URGENT
LAGLEYGEOLLE Bourg	Equipement d'un SOFREL	URGENT
SIONIAC CANTEMERLE	Création d'un bypass entre alim et départ ASTAILLAC	2
AUBAZINE Villières	Sonde de niveau	1
ALBUSSAC Roche de Vin n°2	Sonde de niveau	1
BRANCEILLES Bourg	Sonde de niveau	1
BEAULIEU Gouttenegre	Sonde de niveau	1
QUEYSSAC PILOU	Renouvellement tuyauterie	1
QUEYSSAC DURAND	Pose d'un vide cave pour la chambre de vannes	2
PALAZINGES PUY REDON	Renouvellement tuyauterie et pose ventilation	1
BEYNAT LE PERRIER	Renouvellement de la tuyauterie	1

➤ **Stations**

Installations	Propositions améliorations	Priorité
LA GREZE	Faire une résine de couleur dans les filtres à sable 1,2 et3	1
Amélioration : maitrise de la qualité de l'eau	Pose d'une sonde de pH sur la préparation de barbotine	1
	Pose de sondes hauteur ultra sonde sur les filtres à sable	2
	Pose de deux débitmètres sur le départ de la barbotine vers Cardoplus 1 et 2	1

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

Installations	Propositions améliorations	Priorité
	Régulation de la reminéralisation par le lait de chaux et non par le CO2 : modification au niveau de l'automate et de la supervision	1
	Pose débitmètre sur trop plein filtre à sable	URGENT
LA GREZE Sécurité des travailleurs	Installation d'échelles fixes dans les bâches eau brute et eau traitée	URGENT
	Mise en place de volants à chaîne sur les vannes d'isolement des CarboPLUS	1
	Pose de deux volants déportés pour robinet-vanne guillotine sur les bâches d'eau traitée	URGENT

➤ **Sécurisation des réservoirs**

Installations	Propositions améliorations
PUY D'ARNAC PUY DEL TREIL	Prévoir échelle adaptée pour la chambre de vannes
ALTILLAC BICHIRAND	Echelle de chambre à vannes et caillebotis
NEUVILLE BACHE STATION DE SIRIEX	Pas d'échelle, en prévoir une de 1,50 m
BEAULEU GOUTTENEGRE n°1	Crinoline de 15m pour échelle de cuve
BEAULEU GOUTTENEGRE n°2	Manque échelle de cuve
BEYNAT Bourg	Refaire la vidange
NEUVILLE Bourg	Echelle de cuve à fixer
QUEYSSAC LE PILOU	Echelle 3.40 m à changer
BEAULIEU BACHE SURPRESSEUR DU BATTUT	Echelle à changer
ALTILLAC GUILLE BEAUVENT	Tuyauterie + compteur sur le départ
CHENAILLER BACHE STATION LABORIE	Plateforme au-dessus de la chambre de vannes
CUREMONTE BOURG	Prévoir crinoline
LOSTANGES	Renouvellement porte
AUBAZINE PAULIAC	2018 : échelle pas fixé tuyauteries très mauvaise état
SAILLAC Grand réservoir	Création d'une alimentation TRES URGENTT

➤ **Réseau**

Installations	Nature renouvellement	Priorité
SONIAC		
Village de la Fage et le Chassaing	Renouvellement branchements acier	3
Entre La Berche et Cantemerle	Abandon de l'acier DN 100 pour utiliser uniquement le PVC DN 125	1

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le _____

ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

Installations	Nature renouvellement	Priorité
Entre Belmond Haut et Tartacède	Renouvellement acier DN 100	1
Belmond Bas	Déplacement de la conduite acier sous la grange de M VERDAL	2
BEAULIEU		
Bourg	Mise en place d'une borne de puisage afin d'éviter les prises d'eau aux hydrants	3
BILHAC		
Vigier Bourg	Déplacements de 300 ml de canalisation sous piscine Renouvellement de la conduite fonte qui alimente le village	1 URGENT
NONARDS		
Départ Combejanel vers la plaine	Renouvellement acier DN 125	2
LIOURDES		
Du réservoir de Befard au village de Cabre	Renouvellement/ renforcement fonte	1
La Vialette	Mise en place d'une purge automatique	2
BEYNAT		
Bourg Cimetière	Déplacement conduite de l'emprise du nouveau cimetière	URGENT
TUDEILS		
Vieux Bourg	Renouveler le réseau acier 110 ml	URGENT
AUBAZINE		
Vergonzac	Renouvellement PCV DN 63 vers le RN 89	1
BEYNAT		
RE Planchat jusqu'à Montredon	Renouvellement acier DN 100	URGENT
MEYSSAC		
Nardy	Renouvellement conduite	1
ST BAZILE		
Du PI des Sarres jusqu'à la croix de la cabance	Renouvellement Acier DN 125	URGENT
CUREMONTE		

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

Installations	Nature renouvellement	Priorité
Du RE curemonte à la route des Escures	Renouvellement Acier DN 100	URGENT
LANTEUIL		
Distribution du bourg	Renouvellement Acier DN 60	1
PALAZINGES		
De RE Palazinges à Evescat Beynat	Renouvellement Acier DN 125	1
MEYSSAC		
Bourg RD 38 depuis la coiffeuse à l'école primaire	Renouvellement de la conduite	TRES URGENT

III.2 Autres indicateurs descriptifs et de performance

III.2.1 Indicateurs de performance

Les autres indicateurs de performance sont ceux représentant la qualité des eaux et l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

Indicateurs réglementaires		2020	2021	2022	2023
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire en ce qui concerne la microbiologie (en %)	100%	96,9%	100%	97%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire en ce qui concerne la physico-chimie (en %)	100%	100%	100%	100%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (en %)	80%	80%	80%	80%

L'indicateur P108.3 donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur. Cet indicateur est consolidé en le pondérant par le volume qui est produit à partir de chaque point de prélèvement dans le milieu naturel.

Il est calculé et fourni par la collectivité responsable d'un service d'eau potable. Les règles de calcul sont les suivantes :

- 0% : aucune action
- 20% : étude environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

III.2.2 Indicateurs descriptifs

Les autres indicateurs descriptifs sont l'estimation du nombre d'habitants desservis et le prix TTC du service :

Indicateurs réglementaires		2020	2021	2022	2023
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	15 212	17 081	nc	15 124
D 102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier de l'année n +1 (en €)	3,85	3,92	4,07	4,24

III.2.3 Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

BELLOVIC, syndicat mixte, n'est pas dans l'obligation de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), car il ne regroupe aucune commune de plus de 10 000 habitants.

Certains indicateurs de performance doivent être calculés pour les collectivités disposant d'une telle commission. Ils ont été calculés ici à titre indicatif.

Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSPL		2020	2021	2022	2023
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0	11,29‰	11,14 ‰	11,05 ‰
P 152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	97,22%	97,21%	98,09 %	98,71%
P155.1	Taux de réclamations	2,49‰	1,27‰	0,38	1.62‰

Cas particulier du taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.

Le taux d'impayé est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Montant des impayés au 31/12/N des factures « eau » émises au titre de l'année N - 1}}{\text{montant total TTC des factures émises au titre de l'année N - 1}} \times 100$$

Le montant des impayés au 31/12/N des factures « eau » émises au titre de l'année 2023 est présenté dans le rapport annuel du délégataire.

Les données sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSP		2022	2023
	Montant total TTC facturé (hors travaux) des factures émises au titre de l'année 2021 au 31/12/2022	3 830 937 €	3 910 918 €
	Montant restant impayé au 31/12/2022 des factures « eau » émises au titre de l'année 2021	61 892,18 €	38 324,24 €
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,62 %	0,98%

L'article 8.3.2 stipule que « Le taux d'impayés est fixé à 1,5% maximum », **cet engagement est donc respecté pour l'année 2023.**

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

IV TARIFICATION DU SERVICE

IV.1 Facture type pour une consommation de 120 m³

Les tarifs appliqués pour la production et la distribution d'eau potable concernent 3 acteurs : le délégataire, le syndicat et l'agence de l'eau.

Montants	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	Evol.
Eau potable					
Part syndicale					
Part fixe (€/an)	44,67	44,67	44,67	45,12	1,0 %
Part variable (€/m ³)	1,3838	1,3838	1,3838	1,3976	1,0 %
Total part syndicale	210,73	210,73	210,73	212,83	1,0%
Part délégataire					
Part fixe (€/an)	84,09	87,81	95,50	103,06	7,9 %
Part variable (€/m ³)	0,7946	0,8297	0,9024	0,9738	7,9 %
Total part délégataire	179,44	187,37	203,79	219,92	7,9 %
Redevances Agence de l'Eau					
Préservation des ressources en eau (€/m ³)	-	-	-	-	-
Lutte contre la pollution (€/m ³)	0,33	0,33	0,33	0,33	0%
Redevance « prélèvement » usine de la Grèze	0,069	0,069	0,069	0,08	15,9 %
Total Agence de l'Eau	47,88	47,88	47,88	49,20	2,8 %
Total HT	438,05	445,98	462,39	481,95	
TVA	24,09	24,53	25,43	26,51	+4,2 %
Total TTC	462,14	470,51	487,83	508,46	
Soit le m³	3,85	3,92	4,07	4,24	

La part syndicale a subi une légère augmentation au 1^{er} janvier 2024 de 1%.

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat de concession, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation. Elle a augmenté 7,9 % entre 2023 et 2024.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence. Les deux redevances évoluent différemment. On retiendra que la redevance de « lutte contre la pollution » a augmenté cette dernière année.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

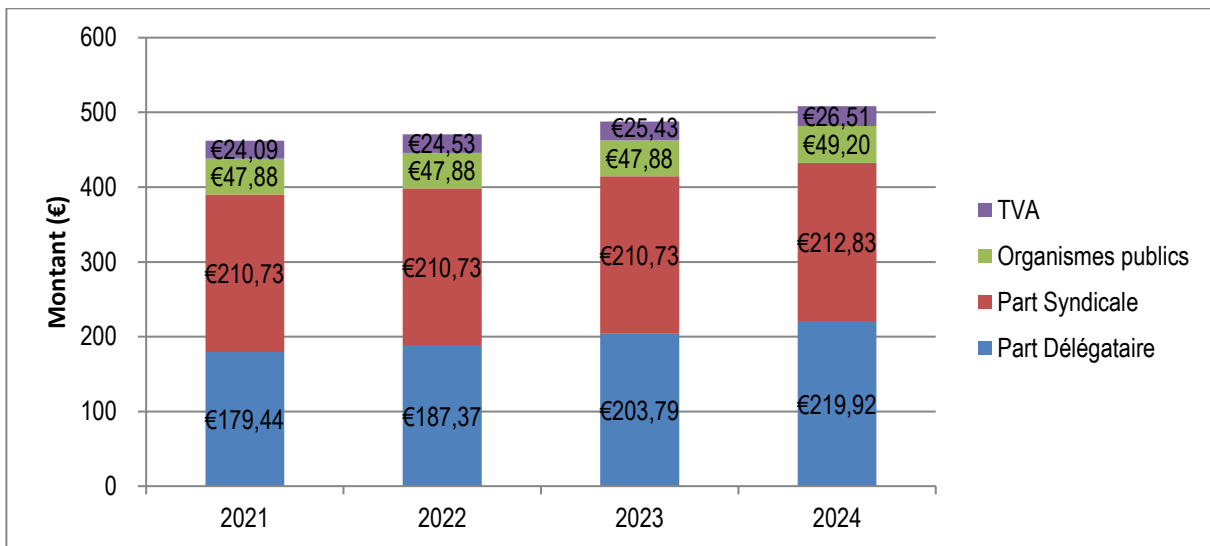
ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

IV.2 Evolution du prix de l'eau

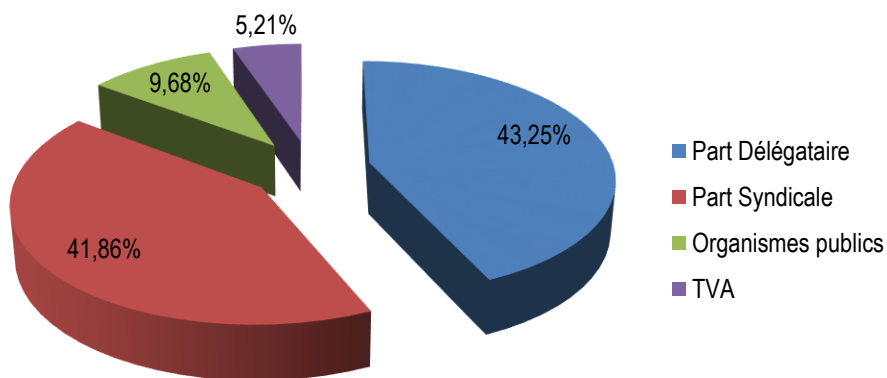
En application du contrat de délégation, le délégataire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement au syndicat, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'eau potable des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Le prix au m³ pour une facture de 120 m³ a augmenté de 4,23 % entre 2023 et 2024. Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution de la facture globale :



La décomposition d'une facture globale en 2024 est la suivante :



En 2024, la part délégataire représente 43,3 % de la facture totale, soit 219,92 €. Quant à la part syndicale, elle représente 41,9 % de la facture totale, soit 212,83 €.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas du syndicat, la part fixe représente 34,24 % de la facture totale hors taxes et redevances. **Cette disposition est donc respectée.**

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
 Reçu en préfecture le 27/09/2024
 Publié le
 ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

V COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous présente le compte annuel de résultat d'exploitation de l'exercice 2023 et du compte prévisionnel d'exploitation du nouveau contrat afin de pouvoir juger de l'adéquation de ces deux documents :

En k€	CEP Année 3	2020	2021	2022	2023	Evol
PRODUITS	1 558 472	1 638 200	1 690 100	1 824 100	1 891 800	3,7%
Exploitation du service	1 462 688	1 504 700	1 551 300	1 652 000	1 735 600	5,1%
Travaux attribués à titre exclusif	53 300	84 300	77 500	113 200	99 400	-12,2%
Produits accessoires	42 484	49 200	61 300	58 900	56 800	-3,6%
CHARGES	1 488 143	1 721 588	1 749 800	2 023 600	2 236 700	10,5%
Personnel	522 872	487 000	491 400	522 300	619 100	18,5%
Energie électrique	195 805	214 100	170 400	213 300	260 100	21,9%
Achats d'eau	1 940	1 900	1 700	1 500	1 900	26,7%
Produits de traitement	70 123	47 600	65 900	94 500	134 900	42,8%
Analyses	13 357	10 400	10 800	10 200	14 300	40,2%
Sous-traitance, matières et fournitures	112 010	94 900	98 600	93 500	111 700	19,5%
Impôts locaux, taxes et redevances	77 828	85 500	51 800	74 600	72 800	-2,4%
Autres dépenses d'exploitation	193 152	272 700	316 500	423 600	448 900	6,0%
-Télécommunications, poste et télégestion	17 710	22 000	23 300	12 300	18 700	52,0%
-Engins et véhicules	95 312	121 700	109 000	186 100	207 200	11,3%
-Informatique	50 259	69 300	114 800	127 600	145 500	14,0%
-Assurances	7 371	7 400	9 200	15 600	9 400	-39,7%
-Locaux	22 500	30 700	37 700	41 200	43 500	5,6%
-Divers		21 700	22 500	40 800	24 600	-39,7%
Frais de contrôle	15 585	15 288	15 400	18 700	20 300	8,6%
Contribution des services centraux et recherche	84 558	203 300	213 200	206 700	203 100	-1,7%
Charges relatives aux renouvellements		247 000	270 100	297 500		
-Pour garantie de continuité du service	14 873	56 700	47 900	97 100		
-Programme contractuel – réseaux		47 700	55 800	50 200	54 600	8,8%
-Compte de renouvellement électromécanique	186 040	142 600	143 200	150 200	62 600	-35,5%
Charges relatives aux investissements contractuels		23 200	23 200	23 200	163 400	8,8%
-Annuités emprunt collectivité prises en charge		23 200	23 200	23 200	23 200	0,0%
Charges relatives investissements du domaine privé		15 200	17 400	22 900	19 000	-17,0%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux		3 400	26 600	21 100	26 800	27,0%
RESULTAT AVANT IMPOTS	70 329	-83 388	-59 700	-199 500	-344 900	72,9%

Ces données suscitent plusieurs remarques :

- Les produits sont supérieurs aux produits prévisionnels de 21,4 % ;
- Les charges sont également supérieures aux charges prévisionnelles de 50% ;
- Les charges liées aux personnels sont en hausse constante et 18% supérieur à la charge prévisionnel

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

- Les charges liées au poste « Produits de traitement » ont augmenté de 42.8 % par rapport à 2022 43,4% et ont presque doublé par rapport aux charges prévisionnelles ;
- Globalement les charges liées aux « autres dépenses d'exploitation » ont augmenté de 6 % par rapport à 2022 et supérieur à 132,4 % par rapport au CEP.
- Certains postes de charges sont bien supérieurs aux CEP, notamment le poste concernant la contribution aux services centraux et recherches, dont l'écart atteint 140,20% entre le CEP et l'année 2022 ainsi que les frais d'énergie supérieurs de 33 % par rapport au CEP.
- Le résultat est de nouveau négatif en 2021 avec un déficit de -344 900 € soit 72,9 % par rapport au résultat 2022.

Concernant le poste de charges « Contribution des services centraux et de recherche », le délégataire explique le calcul de ce montant comme suit (source : RAD 2021) :

« Ce poste correspond à une quote-part des frais des structures Nationales (Siège) et Régionales (DIROP Toulouse).

Les services concernés sont :

- > Direction générale
- > Laboratoire central
- > Direction technique
- > Direction qualité
- > Direction juridique
- > Direction clientèle
- > Direction comptabilité
- > Direction contrôle de gestion
- > Direction des ressources humaines
- > Centre de formation professionnelle

Ces charges sont réparties sur l'ensemble des contrats au prorata de la valeur ajoutée analytique de chacun d'eux et selon un taux de structure révisé chaque année en fonction des charges réelles constatées. »

Au vu des montants imputés sur ce poste de charges, on en déduit donc que le contrat de Bellovic est à forte valeur ajoutée. On admet généralement que ce poste de charges représente généralement entre 5 et 7% du chiffre d'affaires du délégataire. Les montants observés se situent bien au-dessus de cette fourchette comme le montre le tableau ci-dessous :

	CEP Année 3	2020	2021	2022	2023
Recettes d'exploitation	1 462 688	1 504 700	1 551 300	1 652 000	1 735 600
Contribution des services centraux et recherche	84 558	203 300	213 200	206 700	203 100
% des recettes d'exploitation	5,8%	13,5%	13,7%	12,5%	11,7%

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

VI FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

VI.1 Montants financiers des travaux engagés par la collectivité pendant le dernier exercice budgétaire

Projets	Montant des opérations € HT	Subventions
Travaux de réseau	1 588 835,40	335 194,88
Schéma directeur	24 409,00	

Au titre de l'année 2023, la collectivité a perçu 335 194,88 € de subventions pour l'ensemble des opérations menées.

VI.2 Etat de la dette

L'encours de la dette correspond au montant total des emprunts restant à rembourser ou le capital restant dû au 31 décembre de l'année.

	2023
Capital restant dû	7 524 881,00 €
Intérêts	2 849 139,88 €

En rapportant l'encours de la dette du budget annexe de l'eau potable au 31 décembre 2023 à l'épargne brute dégagée au compte administratif, la capacité de désendettement s'établit à 10,77 ans fin 2023.

	2023
Capacité de désendettement	10,77

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service eau potable.

	2023
Recettes courantes de fonctionnement	1 742 158,84 €
Dépenses courantes de gestion	521 253,75 €
Epargne de gestion	1 220 905,09 €
Intérêts	257 804,20 €

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

	2023
Charges exceptionnelles <i>(donnée non identité)</i>	0,00 €
Produits exceptionnels <i>(donnée non identité)</i>	0,00 €
Epargne brute	963 100,89 €
Remboursement de capital	427 831,31 €
Epargne nette	535 269,58 €

La capacité d'autofinancement nette correspond à la part des recettes de fonctionnement qui, après paiement des dépenses de gestion et de la charge des emprunts, peut être affectée au financement des investissements de l'exercice.

VI.3 Amortissements réalisés par la collectivité

L'amortissement est une technique comptable qui permet la prise en compte de la dépréciation irréversible d'un bien résultant de l'usage, du temps et d'évolutions techniques.

	2023
Dotation aux amortissements	829 659,78 €
Reprise de subvention	253 797,90 €
Amortissement net	575 861,88 €

La valeur nette comptable des immobilisations est valorisée à 43 088 828,10 €.

VI.4 Surtaxe syndicale

Les tarifs sont délibérés en chaque fin année par le conseil syndical pour l'année civile suivante.

	2020	2021	2022	2023	2024
Part fixe	44,23	44,67	44,67	44,67	45,12
Part variable	1,3565	1,3838	1,3838	1,3838	1,3976

Au titre de la facturation effectuée par SAUR, le syndicat perçoit le reversement de la surtaxe.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
 Reçu en préfecture le 27/09/2024
 Publié le
 ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

2023	Montant HT
1 ^{er} acompte 48%	757 038,23 €
2 ^{ème} acompte 48 %	798 300,71 €
3 ^{ème} acompte SOLDE	26 237,61 €
TOTAL VERSEMENT SURTAXE	1 581 576,55 €
Frais de contrôle	17 169,79 €

VI.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projet	Montant prévisionnel (HT)
Extensions et déplacements de réseau non programmé 2024	129 560 € Dont travaux : 120 000 €
Renouvellement du réseau dans le cadre des projets communaux 2024	531 000,00 € Dont travaux : 500 000€

VI.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Projet	Montant prévisionnel (HT)
Renouvellement du réseau structurant 2024-2025	752 000 € Dont travaux : 700 000 €

VI.7 Descriptifs et montant financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales

L'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales permet aux collectivités chargées des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ou du service public de distribution d'électricité et de gaz peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements

Les valeurs de l'indicateur sur le territoire sont les suivantes : Aucun

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

VI.8 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

✓ Abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité :

○ Montant : 1 341,57 €

Nombre de demandes reçues :3

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

VII SYNTHÈSE DES DONNÉES NÉCESSAIRES À LA SAISIE SISPEA

CODE	INDICATEUR	2023
ABONNES		
VP 056	Nombre d'abonnés totales	10 500
D101.0	Nombre d'habitants desservis	15 124
P155.1	Taux de réclamations	1,62
P152.1	Taux de respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	98,71
D151.0	Délai contractuel maximal des nouveaux abonnés	2 j
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmés	11,05
RESEAU		
VP 077	Linéaire de réseau hors branchement- km	1 056
P103.2	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	74,47
P 106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,80
VP 224	Indice linéaire de consommation	2,33
P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0,97
VP 140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années	18 028
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,34%
QUALITE DE L'EAU		
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau du robinet	97%
P102.1	Conformité physicochimique de l'eau du robinet	100%
P108.3	Indice de protection de la ressource en eau	80%
GESTION FINANCIERE		
P109.0	Montant des actions de solidarité	1 341,57
VP 182	Encours total de la dette	7 524 881,00
VP 183	Épargne brute annuelle	963 100,89
P 153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	10,77
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	0,98
VP 185	Chiffre d'affaires du délégataire TTC facturé au titre de l'année N-1 au 31/12/N	3 910 918
DC 195	Montant financier des travaux engagés € HT	1 588 835,40
TARIFICATION		
VP 191	Part intercommunal : part fixe au 1 ^{er} janvier N+1	45,12
	Part intercommunal : part variable au 1 ^{er} janvier N+1	1,3976
VP 178	Montant HT de la facture 120 m3 revenant à la collectivité	212,83
VP 190	Part délégataire : part fixe au 1 ^{er} janvier N+1	103,06
	Part délégataire : part variable au 1 ^{er} janvier N+1	0,9737
VP 177	Montant HT de la facture 120 m3 revenant au délégataire	219,92
D102.0	Prix du service au m3 HT	4,016
VP 215	Agence de l'eau (redevance prélèvement) € HT	0,08
VP 216	Agence de l'eau (redevance pollution) € HT	0,33
VP 213	Taux de TVA applicable à l'ensemble de la facture	5,5
VP 179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m3 € TTC	26,51
	Montant total de la facture 120 m3 au 1 ^{er} janvier de l'année N+1 € TTC	508,46
	Prix moyen pour 120m3 TTC	4,237

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source: agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source: agence de l'eau Adour-Garonne



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 99 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne et rivières d'Occitanie

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Conception et réalisation : AELB D.C. - Association AEPAG Ivry 702
© Agence de l'eau Adour-Garonne, Toulouse 2023



Suivez l'actualité    
de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/>
comprendre-apprendre-agir-pour-leau

→ bit.ly/Podcasts-Eau



Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 019-200070597-20240926-D2024_224_E-DE